



Si d'importants travaux ont été consacrés à l'exécution des arrêts et jugements d'une juridiction internationale particulière, au premier chef la Cour internationale de Justice, aucune étude de la question de l'exécution de leurs décisions n'a jusqu'à aujourd'hui été entreprise pour l'ensemble de ces juridictions, alors même que leur multiplication dans les domaines les plus variés du droit international en renouvelle considérablement l'importance et l'intérêt, tant dans l'ordre juridique international que dans les ordres juridiques nationaux. C'est à cet aspect délaissé du droit du contentieux international que s'attache le présent colloque de l'IHEI, qui réunit universitaires et praticiens, français et étrangers, pour en décliner les différentes facettes dans la matière du contentieux international général et dans celles de la protection des droits de l'homme, des échanges et de la concurrence, et de l'arbitrage transnational.

*Information :*

Les pauses-café et le cocktail auront lieu à la bibliothèque de l'IHEI (1<sup>er</sup> étage, escalier M).

Inscription :

Marine Bollack

IHEI- Université Panthéon-Assas

12, place du Panthéon - 75005 PARIS

courriel : [marine.bollack@u-paris2.fr](mailto:marine.bollack@u-paris2.fr)

tél : 33 1 44 41 55 52

fax: 33 1 44 41 55 49

site internet : [www.ihei.fr](http://www.ihei.fr)

COLLOQUE DE L'IHEI

## L'exécution des décisions juridictionnelles internationales

Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2016

Salle des Conseils  
2<sup>e</sup> étage, escalier M

**Université Panthéon-Assas**

12, place du Panthéon  
75005 Paris

Jeudi 20 octobre 2016

1<sup>re</sup> demi-journée : *Le contentieux international général*

**Présidence :** Gilbert Guillaume, ancien président de la Cour internationale de Justice

- |           |  |
|-----------|--|
| 9 h 00 :  | L'obligation d'exécuter les décisions juridictionnelles internationales<br>Carlo Santulli, directeur de l'IHEI   |
| 9 h 20 :  | La Cour internationale de Justice et le procès national : de l'affaire <i>Avena</i> à l'exécution de l'arrêt des <i>Immunités juridictionnelles</i><br>Andrea Gattini, professeur à l'Université de Padoue |
| 9 h 40 :  | Le respect des mesures conservatoires dans le procès interétatique et à la CPI<br>Peter Kovacs, professeur à l'Université Catholique Peter Pazmany, juge à la CPI  |
| 10 h 00 : | <b>Débats et pause</b>   |
| 11 h 00 : | La mainlevée des navires<br>Guillaume Le Floch, professeur à l'Université de Rennes 1  |
| 11 h 20 : | L'exécution des décisions rendues à l'encontre des organisations internationales<br>Gérard Cahin, professeur à l'Université Panthéon-Assas   |
| 11 h 40 : | <b>Débats et déjeuner libre</b>  |

2<sup>e</sup> demi-journée : *La protection des droits de l'homme*

**Présidence :** Dean Spielmann, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme

- |           |  |
|-----------|--|
| 14 h 20 : | L'exécution des constatations des Comités conventionnels des Nations Unies<br>Sébastien Touzé, professeur à l'Université Panthéon-Assas  |
| 14 h 40 : | L'exécution des décisions de la Cour EDH : arrêts et mesures conservatoires<br>Andreas Paulus, professeur à l'Université de Göttingen, juge à la Cour constitutionnelle allemande        |
| 15 h 00 : | Les limites constitutionnelles à l'exécution des arrêts de la Cour EDH à la lumière de la jurisprudence nationale comparée<br>Pierre-François Laval, professeur à l'Université d'Orléans |
| 15 h 20 : | <b>Débats et pause</b>   |
| 16 h 00 : | L'exécution des décisions dans le système interaméricain<br>Hélène Tigroudja, professeur à l'Université d'Aix-Marseille  |
| 16 h 20 : | Le respect des arrêts de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples<br>Mamadou Hébié, <i>lecturer</i> à l'Université de Leiden   |
| 16 h 40 : | L'exécution des décisions de la Cour pénale internationale<br>Muriel Ubeda-Saillard, professeur à l'Université Lille II  |
| 17 h 00 : | <b>Débats</b>  |

Vendredi 21 octobre 2016

3<sup>e</sup> demi-journée : *Le contentieux des échanges et de la concurrence*

**Présidence :** Geneviève Burdeau, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne

- |           |   |
|-----------|---|
| 9 h 20 :  | L'exécution des décisions de l'Organe de règlement des différends de l'OMC<br>Andrea Hamann, professeur à l'Université de Strasbourg                            |
| 9 h 40 :  | L'exécution des décisions ALENA<br>Patrick Jacob, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines   |
| 10 h 00 : | <b>Débats et pause</b>  |
| 11 h 00 : | L'exécution des condamnations étatiques prononcées par le juge de l'Union européenne<br>Laurent Coutron, professeur à l'Université de Montpellier               |
| 11 h 20 : | L'exécution des condamnations de personnes privées prononcées par le juge de l'Union européenne<br>Hélène Gaudin, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole |
| 11 h 40 : | <b>Débats et déjeuner libre</b>   |

4<sup>e</sup> demi-journée : *L'arbitrage transnational*

**Présidence :** Charles Leben, professeur émérite de l'université Panthéon-Assas

- |           |  |
|-----------|--|
| 14 h 20 : | L'exécution des sentences CIRDI<br>Yves Nouvel, professeur à l'Université Panthéon-Assas   |
| 14 h 40 : | L'exécution des sentences arbitrales <i>ad hoc</i> rendues sur le fondement d'un TBI<br>Malik Laazouzi, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3             |
| 15 h 00 : | <b>Débats et Pause</b>   |
| 16 h 00 : | L'exécution des mesures conservatoires prononcées par les tribunaux arbitraux<br>Michael Ostrove, cabinet DLA Piper, avocat aux barreaux de Paris et de New York |
| 16 h 20 : | L'immunité étatique et l'exécution en France des sentences arbitrales internationales<br>Baptiste Tranchant, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole       |
| 16 h 40 : | <b>Débats</b>  |
| 17 h 00 : | <b>Conclusions</b><br>Denis Alland, professeur à l'Université Panthéon-Assas   |
| 17 h 45 : | <b>Cocktail</b>  |